PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

DECRET N° 96 - 216 du 9 MAI 1996
Portant nomination et affectation de Monsieur **BITSI-MAGANGA Ange,** Inspecteur Principal des Douanes en qualité de Directeur de l'Administration Générale des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 24/66 du 23 Novembre 1966 portant loi organique relative au régime financier ;

Vu le Décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n° 87/007 du 13 Janvier 1987 portant règlement général de la Comptabilité Publique ;

Vu le Décret n° 92/011 du 20 février 1992, portant rectificatif au Décret n° 82/595 fixant les indemnités allouées aux titulaires à certains postes administratifs ;

Vu le Décret 92/313 du 13 Juin 1992 portant attribution d'une indemnité particulière en faveur du personnel des Régies Financières ;

Vu le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret 95/27 du 27 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 95/032 du 2 Février 1995, portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement

Vu la Note de Service n° 139 du 13 Avril 1996.

En Conseil de Cabinet ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur **BITSI-MAGANGA Ange,** Inspecteur Principal des Douanes est nommé Directeur de l'Administration Générale à la Direction Générale des Douanes.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 9 MAI 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Général Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anaclet TSOMAMBET.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Le Ministre Délégué au Budget, chargé de la Coordination des Régies,

Luc Daniel Adamo MATETA